

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du mercredi 16 février 2011

L'An deux mille onze, le seize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Melle DEHAUSSY – Mme BENOÎT - M. CARPENTIER.

**Absents** : M. ROSA - M. MAQUET.

**Secrétaire de séance** : M. JULIEN Patrick.

---

## Ordre du jour

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2010**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

**2. Personnel communal**

**\* Institution du temps partiel**

Le temps partiel est une modalité d'exercice de l'activité du fonctionnaire qui choisit de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle pendant une période déterminée.

Un agent communal ayant sollicité une autorisation d'exercice de fonctions à temps partiel de droit pour raisons familiales, le Conseil Municipal adopte une délibération instituant le temps partiel dans la collectivité.

**\* Instauration de ratios d'avancement de grade et modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Une délibération est adoptée concernant d'une part l'instauration de ratios d'avancement de grade, d'autre part la modification du tableau des effectifs du personnel communal, suite aux propositions d'avancement de 3 agents au grade supérieur.

**3. Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-SIMON**

L'Assemblée communale exprime un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-SIMON.

**4. Extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON – Prise en charge de la compétence spécifique « Elaboration des P.A.V.E »**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a défini les obligations s'imposant à toutes les collectivités en matière d'accessibilité du cadre bâti, mais aussi des transports et de la voirie avec notamment la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E).

Lors de sa réunion du 21 décembre 2010, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON a décidé la prise en charge de la compétence spécifique « Elaboration des P.A.V.E ».

Le Conseil Municipal exprime un avis favorable sur cette extension de compétences demandée par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON.

## **5. Subventions aux associations locales et divers organismes – Année 2011**

Le Conseil Municipal retient les propositions arrêtées par la Commission Municipale « Finances » reconduisant d'une manière générale pour 2011 le montant des subventions allouées en 2010 aux associations locales et autres organismes.

## **6. Projet de replantation dans les marais communaux**

### **Madame le Maire rappelle à l'Assemblée**

que les parcelles communales cadastrées Section A n°s 30 et 32 – lieudit « le Grand Marais » - ont fait l'objet d'une plantation en peupliers dans les années 1975 – 1980.

Par délibération du 25 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé la vente de ces peupleraies soit environ 2 250 arbres à la SARL Daniel ALVES pour la somme de 29 500 €, étant précisé que cette somme incluait également la vente d'environ 150 peupliers plantés le long de certains chemins ruraux.

Les travaux d'exploitation de cette vente étant terminés, il y a lieu désormais de prendre les dispositions nécessaires pour assurer éventuellement la replantation des parcelles concernées, représentant approximativement une superficie de 16 hectares.

En conséquence, un devis concernant la fourniture et plantation de peupliers a été sollicité auprès de M. VAN ASSEL Frédéric, pépiniériste à TRAVECY (02).

Le montant total de la prestation (fourniture de 2 520 peupliers 10/12 – mise en place – fourniture de graines (protection chevreuil) s'élève à 16 997,90 € T.T.C.

En sus de cette dépense, il faudra également prévoir, outre les travaux d'élagage indispensables, le passage d'un girobroyeur à 2 ou 3 reprises dans les 10 années suivant la replantation afin de protéger les peupliers du développement des espèces parasites et invasives.

La commission Municipale « Environnement », réunie le 26 janvier dernier, a émis un avis défavorable à la replantation de ces 2 parcelles de marais, compte tenu de l'effort d'investissement nécessaire d'autre part des contraintes d'entretien à venir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre), de se conformer à l'avis émis par la Commission Municipale « Environnement ».

## **7. Prise en charge de frais d'hébergement à la Maison de Retraite Charles LEFEVRE**

Le Conseil Municipal autorise le règlement à la Maison de Retraite Charles LEFEVRE d'une somme de 113,98 €, correspondant aux frais d'hébergement provisoire dans cet établissement d'une personne de la commune dont le logement avait été rendu inhabitable suite à un incendie.

## Questions d'initiative

- M. CARPENTIER Daniel : - propose de retirer une partie de la couche de cailloux disposée Place Monseigneur PERONNE devant le parvis de l'église ;
  - M. DUBOIS Claude : - suggère un nettoyage de la signalétique « Commerçants et professions libérales » ;
  - M. PETITNIOT Joël : - sollicite le concours des agents techniques de la commune pour la mise en forme de 2 dalles en béton au stade municipal dans la perspective de l'installation d'abris de bancs de touche ;
  - Mme DERUERE Christine : - suggère un nettoyage (démoussage) du court de tennis de l'Épinette MARGOT ;
  - M. GARY Franck : - signale que la clôture posée par les services de la SNCF Rue Churchill à proximité de l'ancien PN 45 a été endommagée par un véhicule ;
- M. MOUFLIER Alain : - demande le déplacement de la signalisation implantée sur la nouvelle voirie créée par R.F.F suite à l'implantation récente de glissières de sécurité le long de cette voie ;
- M. VAN ISACKER Eric : - annonce que la contribution réclamée par le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise aux communes membres sera réduite de moitié en 2011 par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 10 mars 2011

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick JULIEN

Danielle LANCO